

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs et chers amis,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité du Conseil d'Administration.

Pour décider des orientations à prendre et en assurer le contrôle, celui-ci s'est réuni trois fois.

Le Président a participé à cent trente-deux réunions,

- 12 avec les représentants des Administrations et collectivités territoriales.

- 14 avec les représentants des syndicats inter communaux d'assainissement et d'aménagement des berges.

- 106 avec les représentants de la structure associative de la Pêche de loisirs.

1 - LES EFFECTIFS

Nous avons délivré en 2018, 5217 cartes de pêche, qui se répartissent comme suit :

Catégorie	2018	2017	Ecart	%
<i>Majeure</i>	2922	2953	-31	-1
<i>Mineure</i>	319	307	+12	+4
<i>-12 ans</i>	513	487	+26	+5
<i>Femme</i>	114	116	-2	-2
<i>Vacances</i>	58	51	+7	+14
<i>Journalière</i>	1291	1350	-59	-4
Total	5217	5264	-47	-9

Au global, le nombre des cartes vendues est en baisse de 9%. L'analyse montre que le nombre des cartes « majeur » reste stable. Les cartes « mineur » et moins de 12 ans sont en hausse de 9%, ce qui est une bonne nouvelle. Du fait d'un printemps pluvieux et d'un été très chaud, le nombre de cartes « journalière » a chuté de 59, soit 4%.

Les fédérations de la région Ile de France constatent une baisse des effectifs. Au niveau national, la diminution est de l'ordre de 3%.

Le 1^{er} janvier 2019 il n'y aura plus de carte « papier ». La distribution se fera par le site www.cartedepeche.fr.

Le passage vente de carte par internet s'est effectué sans gros problème. Merci à tous pour votre participation. Merci aussi à la Fédération du Val d'Oise pour son aide.

En ce qui concerne les vignettes EHGO, nous constatons une hausse des vignettes vendues, malgré la baisse des cartes majeures. Avec 2049 vignettes, près de 70% des pêcheurs des Yvelines ont choisi l'EHGO.

Nous avons reversé 17 285.64€ aux AAPPM, soit 8.49€ par carte et vignette EHGO.

Un signe significatif doit interpeller les AAPPMA hors réciprocité. La baisse des cartes « majeure » est supportée par celles-ci, soit -7 pêcheurs, et +17 pour les AAPPMA dans la réciprocité.

Avec la prise de carte par INTERNET, les AAPPMA risquent de supporter des pertes d'effectif.

La réciprocité est un moyen donné au pêcheur de pouvoir pratiquer son loisir sans coût supplémentaire dans plus de 90 départements.

Pourquoi vous priver de cette possibilité. La Fédération se tient à votre disposition pour étudier avec vous les possibilités d'adhésion de votre AAPPMA à l'EHGO. Prenez rendez-vous avec Marie Pierre.

2 - LE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION

La bonne gestion administrative et financière est un souci constant du Président et de son Conseil d'Administration. Notre situation financière est saine, cela transparaît dans le compte rendu qui sera fait par notre trésorier. Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion de novembre dernier, a décidé, du fait d'une nouvelle augmentation de la CPMA par la FNPF, d'arrondir le prix de la carte de pêche « majeure » à 77€. Néanmoins, nous devons être vigilant sur les dépenses et rigoureux dans la gestion du fonctionnement fédéral. Dans le rapport financier, le budget 2019 prend en compte cette rigueur de fonctionnement.

Marie Pierre, notre secrétaire comptable, gère avec compétence la charge administrative et comptable, et chacun apprécie son esprit de service.

Frédéric AUBER, agent de développement au sein de la Fédération a souhaité faire sa demande de mise à la retraite. Nous lui souhaitons un bon repos après toutes ces années passé au service de la pêche.

Le site Internet de la Fédération, géré par notre Web Master Pascal Simonin est un outil de promotion incontournable. Encore faut-il qu'il soit à jour. Pensez à nous adresser vos modifications, photos et informations en temps et en heure.

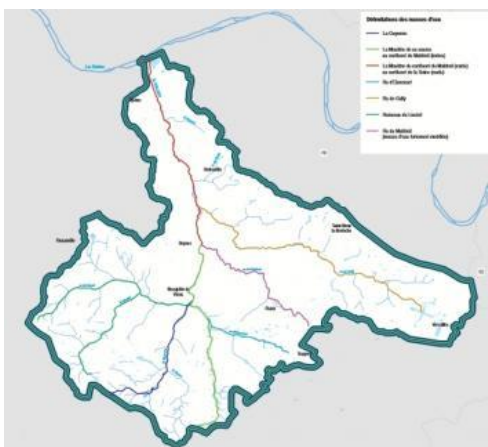
3 - LES DOSSIERS EN COURS

***Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le département compte à ce jour trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La fédération est membre des Commissions Locales de l'Eau (CLE) de ces trois SAGE.

Le SAGE de la Mauldre :

La C.L.E. s'est réunie le 12 février 2014 afin de valider un projet de SAGE révisé et modifié. Le dossier a été soumis à une enquête publique complémentaire du 26 janvier au 30 février 2015. Le 18 juin 2015, la C.L.E. a adopté le projet de SAGE de la Mauldre révisé et l'a par la suite transmis au Préfet des Yvelines, pour approbation intervenue le 10 août 2015. Il est de nouveau en phase de révision afin de prendre en compte les modifications réglementaires.



Le SAGE de l'Orge /Yvette.



Il a été approuvé à l'unanimité par la CLE le 25 octobre 2013. Comme suite à la demande du Préfet coordinateur, l'arrêté inter préfectoral a été signé le 2 juillet 2014. Il est en phase de révision afin de prendre en compte les modifications réglementaires.

Le SAGE DE LA BIEVRE

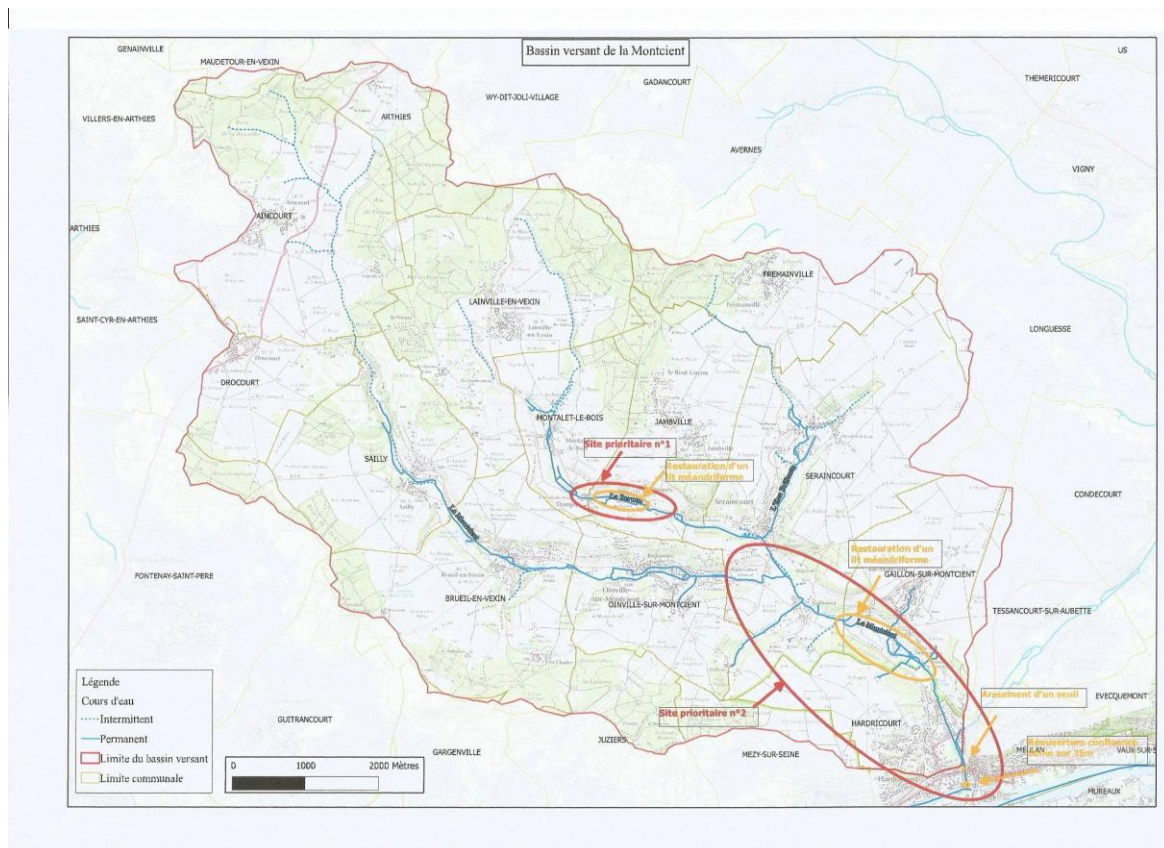


Suite à la validation du projet de SAGE par la C.L.E., l'enquête publique s'est tenue du 22 février au 31 mars 2016. Il est en phase de relecture de règlement.

*Les projets de restauration de continuité écologiques

Trois projets de restauration de continuité écologique sont en cours sur des rivières du département.

La Montcient et le Bernon

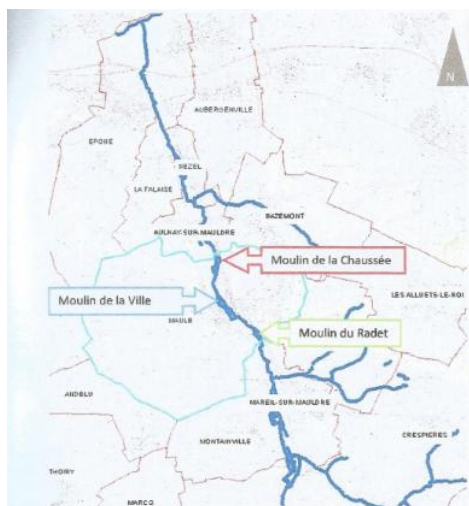


L'état des lieux a mis en évidence deux sites prioritaires où la remise en fond de vallée avec la restauration d'un lit méandrique est envisageable (2km sur la Montcient et 0.8km sur le Bernon).

La source de la Montcient, la confluence avec la Seine ainsi qu'un bras secondaire sur la commune de Sailly sont busés. Ces sites feront l'objet d'un projet de réouverture.

Objectifs : Reconquérir de la qualité de l'eau, restaurer les cours d'eau et les milieux humides associés et les fonctionnalités des trames vertes.

La rivière Mauldre aval sur la commune de Maule

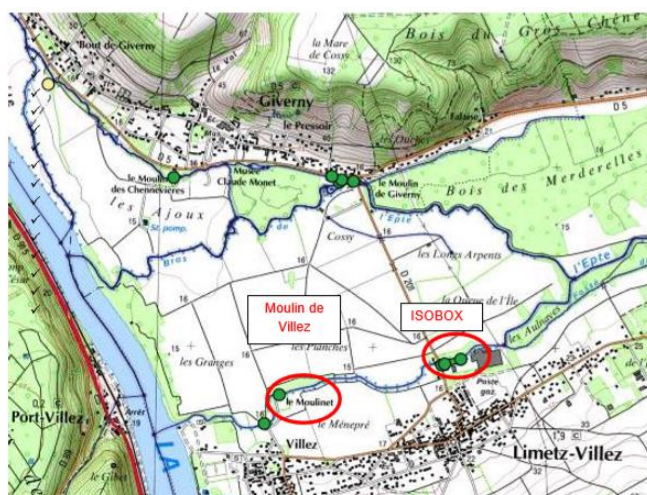


La Mauldre aval est concernée à la fois par la liste 1 et par la liste 2, ce qui signifie qu'aucun nouvel ouvrage hydraulique ne pourra donc être construit, et que ceux existants devront être aménagés ou effacés pour permettre la circulation des poissons et des sédiments. Ce dossier est dans sa phase d'étude.

La fédération et les AAPPMA sur la Mauldre sont membres du comité de Pilotage qui a été constitué.

Le bras sud de l'Epte à Limetz-Villez

Le bras sud de l'Epte présente trois sites hydrauliques, tous identifiés comme problématiques vis-à-vis de la continuité écologique, et situés sur la commune de Limetz-Villez.



L'association des poissons migrateurs « SEINORMIGR » est le porteur du projet sur ce cours d'eau à enjeux majeurs pour les migrateurs. Elle a souhaité qu'un partenariat soit conclu avec la fédération de l'Eure à ce projet d'intérêt majeur avec des gains écologiques importants attendus sur la partie de la rivière Eure dans le département 27.

Mise en œuvre du Plan Départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)

L'article L.433-3 du code de l'Environnement stipule que « l'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles ». A cette fin, les fédérations départementales des AAPPMA ont, depuis les années 1990, élaboré des PDPG. Ces documents permettent de dresser un diagnostic précis de l'état des milieux aquatiques et des populations de poissons. Des actions à mettre en œuvre sont ensuite planifiées au travers de Plan de Gestion Piscicole (PGP), et proposées aux AAPPMA qui, avec l'appui de la Fédération et la collaboration de partenaires comme l'Agence de l'Eau, la Direction Départementale des Territoires, le Conseil Départemental, le Conseil Général, les Syndicats de rivière etc... vont permettre de protéger, gérer et restaurer les ressources et les milieux aquatiques.

La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) a procédé à l'élaboration d'une nouvelle trame nationale pour la mise en œuvre des futurs PDPG. Elle a pour objectif de servir de référence en terme de gestion piscicole et des milieux aquatiques.



Dans ce cadre, la Fédération des Yvelines a déposé un dossier pour la mise en œuvre du PDPG du département. En réponse à l'appel d'offre, c'est le bureau SCIMABIO Interface qui a été choisi. Nous avons demandé une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui nous a adressé son accord, et à la FNPF qui a enregistré la demande. La réunion de lancement a eu lieu le 30 janvier, en présence des partenaires.

La durée de la réalisation est planifiée à fin 2019.

Deux comités de pilotage seront réunis mi-mai et mi-août.

L'édition et la communication des documents sont programmés au 1^{er} trimestre 2020.

***Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)**

Le CODERST est une des commissions administratives à caractère consultatif prévues par le droit français. Il produit des avis, dans les cas prévus par la loi et la réglementation sur des projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques et de police administratives spéciales liées à l'eau destinées à la consommation. Il se réunit une fois par mois. La fédération est membre de droit à cette commission.

Jacky BERTÉAU BECH, vice-président représente la Fédération lors des réunions.

LES RELATIONS AVEC LA STRUCTURE PECHE EN FRANCE

*Le congrès de l'Union des fédérations des AAPPMA du bassin Seine Normandie.

Celui-ci était organisé les 25,26 et 27 mai par notre collègue de la fédération de la Marne.

Les débats ont porté sur les thèmes d'actualité suivants:

- Les effectifs
- Réflexion sur un redéploiement géographique des UR ou adaptation aux bassins.
- La mise en application du principe de continuité écologique.
- La mise en place de la convention collective des salariés des FDPPMA.
- L'élaboration des PDPG (plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles).

La synthèse de ces travaux et les vœux émis par les fédérations ont été transmis à la fédération nationale pour alimenter les débats lors de son congrès du mois de juin.

*L'Assemblée Générale de la Fédération Nationale de la pêche en France

C'est les 17 et 18 juin, à la maison de la chimie à Paris, qu'ont eu lieu l'Assemblée Générale Ordinaire de la FNPF, et le traditionnel congrès des structures associatives de la pêche de loisirs. L'ensemble des fédérations départementales étaient présentes afin de délibérer sur les grands dossiers menés par la structure nationale.

Le thème des débats portait sur la politique de l'eau et de la biodiversité.

- *La pêche du silure la nuit*
- *Une gestion plus dynamique des populations de cormorans*
- *La redynamisation et la formation du réseau associatif doit constituer un gage de son efficacité et de sa pérennité.*
- *La police de la pêche*
- *Le point sur la convention passée entre la FNPF, l'Agence de l'eau et les fédérations. Le temps passé aux actions menées par la fédération, dans le cadre précis défini par l'Agence de l'eau, pourra être subventionnées par celle-ci.*

La FNPF a reconduit son engagement dans le tour de France 2017 en tant que caravanier « animation ».

Le tour de France est une opération de masse sans précédent. C'est la troisième manifestation sportive au monde (spectateurs, journalistes, télévisions). De plus, cette manifestation s'adresse à un large public. Elle permettra de valoriser la pêche et les milieux aquatiques sur tout le territoire français.

Cette année, celui-ci passe par les Yvelines. Il partira le 29 juillet de la ville de RAMBOUILLET pour rejoindre l'arrivée à PARIS. La fédération est mise à contribution pour prendre en charge l'animation dans les deux stands sur la ligne de départ (distribution de casquettes, tee-shirt et autres gadgets). Pour ceux qui seraient volontaires pour participer, voir les coureurs de près et vivre cette grande fête populaire, merci de vous inscrire auprès de Marie Pierre pour donner vos coordonnées afin de faire les badges nécessaires à l'entrée dans la zone des stands. Nous comptons sur vous.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire a pris bonne note de la synthèse des débats.

**Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)*

Notre collègue du département de la Nièvre a organisé le congrès de l'EHGO les 6 et 7 avril à Magny-cours.

130 794 cartes interfédérales et 2 695 vignettes pour un total de 133489 ont été vendues en 2018, -495 adhérents par rapport à 2017, soit 47.13% des pêcheurs des départements de l'EHGO.

Les départements d'Ile de France tiennent la tête des placements.

Paris avec 80%, suivi des Yvelines 70%, l'Essonne et le Val d'Oise 68%.

Lors de la présentation du tableau de répartition 2018, malgré le bon niveau de vente des cartes interfédérales, il reste encore 431 pêcheurs des Yvelines soit près de 15% qui ne sont pas dans la réciprocité, ce qui génère une pénalité donc un manque à gagner dans la part reversée par l'EHGO à la fédération de plus de 8 000€.

Je compte sur votre compréhension pour que les AAPPMA hors EHGO reconsidèrent leur position. Je reste à votre écoute pour trouver des solutions aux contraintes rencontrées.

5 - LA COMPETITION DANS LE DEPARTEMENT

Le comité départemental de la pêche au coup regroupe près de 120 licenciés répartis dans sept clubs. Il participe fortement à la promotion de la pêche auprès du grand public. Son activité est dense:

Une vingtaine de concours et 5 championnats dans le département, 3 championnats régionaux Ile de France. Une quinzaine de licenciés représentent les Yvelines dans les épreuves et championnats nationaux. Quant aux résultats, ils sont plus que satisfaisant.

Nombreuses sont les places d'honneur dans les différentes divisions nationales.

Nous remercions tous les bénévoles qui au sein des différentes structures « compétition », accomplissent durant l'année un travail efficace, et ont su propager cette convivialité et sportivité au bord de l'eau.

Ce rapport de votre Conseil d'Administration constitue la trame de la communication que nous souhaitons vous faire à l'occasion de cette assemblée générale.

Je remercie les membres de l'équipe qui m'entourent, pour le travail sérieux accompli, notre secrétaire Marie Pierre, toujours disponible et prête à rendre service.

Je remercie également les administrations avec qui nous entretenons de bonnes relations dans le traitement des différents dossiers.

Je terminerai en vous remerciant, chers Présidents, amis et tous les bénévoles qui travaillaient à la cause du loisir "pêche" au sein de vos associations.

Je vous remercie de votre attention.